

086-218601748-20231212-159\_D2023-DE Reçu le 15/12/2023

Publié le 18/12/2023

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## **SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt trois, le douze décembre à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf: TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29 Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents: 21 Pouvoirs: 7 Absent: 1

Date de la convocation : 6 décembre

2023

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, BEUGIN Valérie, GARNIER Béatrice, MINEREAU Dominique, DUFFAULT Laurent, GAUTHIER Guillaume, GABIGNON Christophe, BARREAULT Mireille, MOREAU Laurent, GRIFFON Gaëlle, CROC Bertrand, PIAULET Christine, SULLI Bruno, ROYER Freddy, POISSON Jean-François.

#### REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD LARDON Jean-Yves représenté par D CHALLOT VERDUZIER Kevin représenté par Y MUSCAT GOHIER Monique représentée par L BARBOTTIN MASSONNEAU Bruno représenté par C PIAULET ROBIN Nadia représentée par B SULLI DEBIAIS Viviane représentée par F ROYER

**ABSENT: VERDUZIER Jean-Bernard** 

Secrétaire de séance : Dominique CHALLOT

### **DELIBÉRATION N°159**

Rapporteur: Christian MICHAUD

# OBJET: SOLIDARITÉ AVEC LES SINISTRES DE LA DÉPRESSION ÉLISA

De violentes précipitations se sont abattues sur les départements du Pas-de-Calais, du Nord, de la Somme et de la Seine Maritime, provoquant des crues historiques, entraînant de très importants dégâts matériels sur les infrastructures et sur les habitations.

Face à cette situation dramatique, l'Association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF) et la Protection Civile ont décidé de lancer un appel commun national aux dons financiers.

La municipalité de Naintré tient à exprimer sa solidarité envers les sinistrés de ces départements. Il est donc proposé aux membres du conseil municipal de verser une aide de 600€ à la Protection Civile.

Les dons reçus permettront à la Protection Civile d'acheter et d'acheminer le matériel nécessaire aux familles évacuées pour permettre leur prise en charge dans les meilleures conditions possibles, ainsi que le déblayage, nettoyage et remise en état de leur habitation.

VU l'article L 1115-1 du code général des collectivités territoriales,

#### AR Prefecture

086-218601748-20231212-159\_D2023-DE Reçu le 15/12/2023

#### Considérant l'urgence de la situation,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- accepte d'apporter une aide d'urgence de 600€ aux sinistrés des départements du Pas-de-Calais, du Nord, de la Somme et de la Seine Maritime,
- décide de verser cette aide à la Protection Civile,
- charge M le Maire des démarches nécessaires à cet effet.

VOTE

UNANIMITÉ

Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, le